

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**Séance du 08 novembre 2022**

**N/Réf.** : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENAUULT, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNERROY.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D 2022-52 ACTUALISATION DU BAREME DE REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS ET DES CONCEPTEURS DE SUJETS POUR LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS-Avenant N°5**

Dans le cadre de l'organisation des concours et examens professionnels, le CDG37 recourt à divers intervenants (membres de jurys, concepteurs de sujets, correcteurs ou examinateurs, élèves ou surveillants) pour des vacations indispensables à la mise en œuvre des opérations.

Les conditions de rémunération de ces intervenants sont fixées par une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 mars 2017.

Deux autres délibérations sont venues compléter l'annexe financière 1, une en date du 29 novembre 2017 en incluant, pour les « élèves-sujets » de moins de 16 ans participant aux épreuves pédagogiques, une gratification sous forme de bons-cadeaux, une en date du 29 mars 2019 en incluant le principe de rémunération pour les concours et examens de la filière artistique en tenant compte du niveau des élèves (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> cycle et au-delà).

Une délibération en date du 8 juin 2022 pour prise en compte des modifications du montant du SMIC horaire du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> mai 2022 a actualisé les rémunérations de l'ensemble des catégories (annexes financières n°1 et n°2)

Toutefois, la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet, le relèvement du montant du SMIC horaire au 1<sup>er</sup> août ainsi que la réévaluation des grilles indiciaires de catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2022, doivent être pris en compte dans le nouveau barème de rémunération applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par conséquent, Il est proposé au Conseil d'administration d'actualiser les annexes financières n°1 et n°2 et d'adopter la délibération suivante.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

**Le Conseil d'administration,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les délibérations du conseil d'administration en dates du 20 mars 2017, du 29 novembre 2017 et du 29 mars 2019, validant les principes et le barème de rémunération des intervenants pour les concours et examens organisés par le CDG37,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 8 juin 2022 actualisant les conditions de rémunération des intervenants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Considérant que les Centres de Gestion peuvent fixer librement la rémunération de leurs intervenants en matière de concours et examens professionnels,

Considérant la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Considérant la revalorisation du SMIC horaire au 1<sup>er</sup> août 2022,

Considérant la revalorisation de la carrière et de la rémunération des agents de catégorie B de la Fonction publique territoriale au 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide**

**D'adopter** les annexes financières n°1 et n°2 portant actualisation des conditions de rémunération des intervenants pour les concours et les examens professionnels ci-jointes ;

**D'appliquer** cette rémunération dans le cadre de toute intervention réalisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**De prévoir** les crédits budgétaires nécessaires

Fait et délibéré, le 8 novembre 2022

Pour expédition conforme,  
Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre et Loire

  
Jean-Gérard PAUMIER

Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022  
Acte reçu en Préfecture le :  
Acte publié électroniquement le : 22/11/2022  
ACTE EXECUTOIRE

**A-2022-52 ACTUALISATION DU BAREME DE REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS ET  
DES CONCEPTEURS DE SUJETS POUR LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELLS**

**ANNEXE FINANCIERE 1 -RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE REMUNERATION**

**Références :**

- ' Délibération 2017-008 du 20 mars 2017 - Mise à jour du barème de rémunération des intervenants pour les concours ou les examens professionnels
- ' Délibération 2017-035 du 29 novembre 2017 - Rémunération des intervenants des épreuves pédagogiques de la filière artistique pour les "élèves sujets" de moins de 16 ans
- ' Délibération 2019-020 du 29 mars 2019 - Rémunération des intervenants des épreuves pédagogiques de la filière artistique
- ' Délibération 2022 -028 du 8 juin 2022- Avenant au barème de rémunération des intervenants et des concepteurs de sujets pour les concours et examens professionnels

**Valeur du point d'indice au 1er juillet  
2022**

**4,850030**

**Valeur du SMIC horaire au 1er août 2022**

**11,07 €**

	Concours de catégorie C	Concours de catégorie B	Concours de catégorie A
Correction des copies	3,73 €	4,22 €	5,50 €
Epreuves d'admission (orales, pratiques, pédagogiques)	20,56 €	23,39 €	30,06 €
Heure pédagogique		30,06 €	
Surveillance (SMIC horaire)		11,07 €	

**FILIERE ARTISTIQUE - NOUVELLES CONDITIONS DE REMUNERATION**

	Instrumentiste / chanteur (1er et 2ème cycle)	Danseur / comédien / arts plastiques	Instrumentiste / chanteur (3ème cycle et au-delà)	Membre d'ensembles instrumentaux et vocaux (1er et 2ème cycle)	Membre d'ensembles instrumentaux et vocaux (3ème cycle)
Elèves (majeurs ou mineurs de plus de 16 ans)	18,60 € (demi-journée)	27,90 € (demi-journée)	37,05 € (demi-journée)	37,05 € (demi-journée)	74,24 € (demi-journée)
Elèves (mineurs de moins de 16 ans)	10 € (demi-journée)	20 € (demi-journée)	30 € (demi-journée)	30 € (demi-journée)	40 € (demi-journée)
Accompagnateur (si imposé à l'organisateur par le texte)	81,71 € (demi-journée)				

ANNEXE N°1 - D-2022-052 ACTUALISATION DU BAREME DE REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS ET DES CONCEPTEURS DE SUJETS POUR LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

TYPE D'ÉPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	T.U.B	Montant total maximum
Bureautique (épreuve pratique) / sujet complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie)	3	30,06 €	90,18 €
Commentaire portant sur un sujet d'ordre général Commentaire de texte (écrit)	Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie) Directeur de PM (interne)	10	30,06 €	300,60 €
Commentaire de texte (oral)	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (externe)	2 (par texte)	30,06 €	60,12 €
Composition	Attaché territorial (externe) Bibliothécaire (externe) Attaché de conservation du patrimoine (externe, 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et 2ème catégories (spécialité arts plastiques) (externe) Directeur de police municipale (externe)	10	30,06 €	300,60 €
Epreuve d'écriture musicale	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et 2ème catégories (spécialité musique) (interne)	10	30,06 €	300,60 €
Epreuves pratiques (en fonction des spécialités et / options)	Adjoint technique principal de 2ème classe (interne, 3e voie)	Entre 2h et 6h	30,06 €	Entre 58,08 € et 174,24 €
Etude de cas (écrit)	Technicien principal de 2ème classe (interne et 3e voie) Bibliothécaire (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (spécialité musique) (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie (spécialité musique) (examen P1) Chef de service de PM (examen P1)	12	30,06 €	360,72 €
Etude de cas (oral)	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (interne)	6	30,06 €	180,36 €
Français / explication de texte	Adjoint administratif principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie) Gardien de police municipale	6	30,06 €	180,36 €
Langues (écrit)	Adjoint administratif principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie - écrit) Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie - écrit) Bibliothécaire (externe, interne - écrit) Assistant d'enseignement artistique (interne, 3e voie - écrit) Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (interne, 3e voie - écrit) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie - écrit) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie - écrit) Ingénieur (écrit interne)	3	30,06 €	90,18 €

TYPE D'ÉPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	T.U.B	Montant total maximum
Langues (oral)	<p>Chef de service de police municipale (externe, interne, oral)</p> <p>Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie - oral)</p> <p>Ingénieur (oral externe)</p> <p>Attaché territorial (externe, interne, 3ème voie - oral)</p> <p>Conseiller socio-éducatif (oral)</p> <p>Conseiller des APS (externe, interne, oral)</p> <p>Directeur de PM (externe, interne, oral)</p> <p>Professeur territorial d'enseignement artistique (interne, oral)</p> <p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique (externe, interne, oral)</p>	1,5 (par texte)	30,06 €	43,56 €
Mathématiques	Agent de maîtrise (externe)	5	30,06 €	150,30 €
Mathématiques	Ingénieur (interne)	10	30,06 €	300,60 €
Physique	Ingénieur (interne)	10	30,06 €	300,60 €
Note (ou rapport) avec propositions cat A (4h / 5h)	<p>Attaché territorial (interne, 3ème voie)</p> <p>Attaché principal</p> <p>Ingénieur (externe, interne)</p> <p>Ingénieur (examen PI alinéa 1)</p> <p>Conseiller des activités physiques et sportives (interne)</p>	18	30,06 €	541,08 €
Note (ou rapport) avec propositions cat A et B (3h)	<p>Rédacteur principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie) Rédacteur principal de 2ème classe (examens PI et AG) Rédacteur principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie) Technicien principal de 2ème classe (examens PI et AG) Technicien principal de 1ère classe Educateurs des APS principal de 1ère classe (examens PI et AG) Educateur des APS principal de 1ère classe Conseiller des APS (interne) Conseiller socio-éducatif Assistant socio-éducatif Educateur de jeunes enfants Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie) Chef de service de PM principal de 1ère classe (examen AG) Chef de service de PM principal de 1ère classe Directeur de PM (externe, interne) Directeur de PM (examen PI) Animateur principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie) Animateur principal de 2ème classe (examens AG et PI) Animateur principal de 1ère classe</p>	16	30,06 €	480,96 €

TYPE D'ÉPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	T.U.B	Montant total maximum
Note (ou rapport) sans proposition (3h)	<p>Rédacteur (externe, interne, 3e voie) Technicien (interne, 3e voie)</p> <p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ème catégorie (spécialité arts plastiques) (examen PI)</p> <p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et 1ème catégories (spécialité arts plastiques) (externe, interne)</p> <p>Bibliothécaire (interne)</p> <p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie)</p> <p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ème classe (externe, interne, 3e voie)</p> <p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ème classe (examens PI et AG)</p> <p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe</p> <p>Conseiller principal des APS</p> <p>Educateur des APS (interne, 3e voie)</p> <p>Educateur des APS (examen PI)</p> <p>Educateur des APS principal de 1ème classe (examen PI)</p> <p>Psychologue</p> <p>Sage-femme</p> <p>Animateur (interne, 3e voie)</p>	12	30,06 €	360,72 €
Note à partir d'un texte Rapport de police	<p>Animateur (interne, 3e voie)</p> <p>Adjoint d'animation principal de 2ème classe (interne)</p> <p>Gardien de police municipale</p>	8	30,06 €	240,48 €
Projet ou étude sur dossier	<p>Ingénieur (interne) (8 h)</p> <p>Ingénieur (examen PI alinéa 1) (4h)</p>	20	30,06 €	601,20 €
QCM	<p>Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (externe)</p> <p>Agent social principal de 2ème classe (concours)</p> <p>Adjoint d'animation principal de 2ème classe (externe, interne)</p>	6 (pour 20 questions)	30,06 €	180,36 €
Réponse à des questions à partir d'un dossier (catégorie B)	<p>Technicien (externe)</p> <p>Educateur des APS (externe)</p> <p>Animateur (externe)</p>	12	30,06 €	360,72 €

TYPE D'ÉPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	T.U.B	Montant total maximum
<p>Réponses à une série de questions (écrit)Vérification des connaissances (écrit - oral) Questions à réponses courtes ou tableaux ou graphiques (écrit)</p>	<p>Rédacteur (externe)Rédacteur principal de 2ème classe (externe, interne et 3e voie)Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (externe, 3e voie)Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe)Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (interne, 3e voie)Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (examen P1)Conseiller des activités physiques et sportives (externe)Animateur (externe)Animateur principal de 2ème classe (interne et 3e voie)Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie)Chef de service de PM (examen P1)Directeur de PM (externe et interne)Directeur de PM (examen P1)Adjoint technique principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie)Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie)Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie)Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (externe, 3e voie)</p>	<p>10</p>	<p>30,06 €</p>	<p>300,60 €</p>
<p>Réponses à une série de questions (oral)</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2ème classe (interne, externe, 3e voie) Attaché de conservation du patrimoine (interne, externe, 3e voie) Directeur PM (droit pénal) Educateur des APS - Educateur des APS principal de 2ème classe (épreuve pédagogique) Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe - TAI (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - TAI (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe - TAI (externe, interne, 3e voie) Bibliothécaire - TAI (externe, interne)</p>	<p>2</p>	<p>30,06 €</p>	<p>60,12 €</p>
<p>Résolution d'un cas pratique Cas pratique 3 à 5 questions à partir d'un dossier - catégorie C</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2ème classe (examen AG) Adjoint technique principal de 2ème classe (examen AG) Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (examen AG) Agent social principal de 2ème classe (examen AG) Agent spécialisé principal de 2ème classe des établissements d'enseignement (3e voie) Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie) Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie)</p>	<p>10</p>	<p>30,06 €</p>	<p>300,60 €</p>
<p>Tableau numérique</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie)</p>	<p>8</p>	<p>30,06 €</p>	<p>240,48 €</p>